



Le Portail famille enfance jeunesse en questions... et réponses !

- **Pour quoi faire ?**

A l'aide du portail famille vous pouvez à tout moment **inscrire** vos enfants, **payer** vos factures.

- **Pour qui ?**

Pour toutes les familles dont les enfants fréquentent les **Accueils de Loisirs**, les **Espaces Jeunes**, les **ALAC** ou les **CLAS** organisés par le Sicoval.

- **Comment ?**

Facile, le portail famille est accessible depuis votre **smartphone**, votre **tablette** ou votre **ordinateur** à l'adresse : <https://enfancejeunesse.sicoval.fr>

- **Puis-je accéder au Portail famille à tout moment ?**

Oui, le Portail est accessible **24h/24h** et **7j / 7j**.

- **Je n'ai jamais inscrit un de mes enfants à une structure enfance/jeunesse du Sicoval, puis-je utiliser le portail ?**

Non, vous devez auparavant constituer un **Dossier Administratif Préalable (DAP)** auprès de la structure enfance/jeunesse qui accueillera votre enfant. Le DAP est téléchargeable sur la page d'accueil du portail.

- **Je ne suis pas à l'aise avec l'outil informatique, comment ne pas faire d'erreur ?**

Des tutoriels sont accessibles dès la page d'accueil dans la rubrique « Documents ». Ils vous expliqueront pas à pas comment utiliser le portail et ses fonctionnalités.

- **La mise en place du Portail famille change-t-elle les conditions d'inscription et d'annulation ?**

Non, les conditions d'inscription et d'annulation aux structures enfance/jeunesse sont appliquées **de la même façon**.

- **Je n'ai pas toujours accès à Internet, comment inscrire mes enfants ?**

Vous pouvez toujours inscrire vos enfants **via les bulletins imprimés à disposition** dans votre structure enfance/jeunesse.

- **Mon ex-conjoint et moi sommes séparés, pouvons-nous inscrire nos enfants et être facturés séparément ?**

Oui, vous pouvez avoir deux comptes séparés, pour cela, vous devez demander à votre structure enfance/jeunesse de **paramétrer votre dossier famille de façon adaptée**.

- **Est-ce que je peux payer en chèque CESU et/ou chèque ANCV via le portail famille ?**

Non, pour ces moyens de paiement vous devez vous rapprocher de la personne indiquée sur la facture.

Les équipes des structures enfance/jeunesse du Sicoval sont à votre disposition pour vous présenter le portail et répondre à vos questions.